

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL97

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 15

Substituer aux mots :

« en associant les »

les mots :

« après avoir présenté le projet aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend prévoir que le projet de plan communal de sauvegarde est présenté aux associations agréées avant d'être mis en place, évalué ou révisé.